



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours

Luxembourg, le 10 octobre 2019

Discours de M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne

**Présentation du rapport annuel 2018 de la Cour des comptes européenne
devant le Conseil «Affaires économiques et financières» (Ecofin)**

Luxembourg, le 10 octobre 2019

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de président de la Cour des comptes européenne, j'aimerais vous remercier de prendre le temps de découvrir notre rapport annuel 2018, dans lequel nous présentons notre évaluation de la gestion financière de l'Union européenne au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons donc contrôlé les comptes consolidés de l'UE pour 2018. Selon nous, ils donnent une image fidèle de la situation financière de l'Union.

En ce qui concerne les recettes alimentant le budget de l'UE, nous n'avons pas détecté de niveau d'erreur significatif. C'est la raison pour laquelle, une fois de plus, nous formulons une opinion sans réserve pour ce volet du budget.

En ce qui concerne les dépenses, nous rendons là encore une opinion avec réserve sur la régularité des paiements, comme ce fut déjà le cas pour les deux exercices précédents. En d'autres termes, les erreurs que nous avons relevées lors de nos travaux d'audit n'étaient pas généralisées et, par conséquent, ne renvoient pas une image faussée de la situation financière réelle de l'UE.

Il s'agit là d'une des principales constatations de nos travaux d'audit, qui confirme que la gestion financière de l'Union n'a cessé de s'améliorer ces dernières années. Il est encourageant de constater que tant la Commission que les États membres ont réussi à maintenir le cap amorcé il y a deux ans.

Une «opinion avec réserve» équivaut à un «oui, mais». *Oui*, les paiements ont été réguliers, *mais* des problèmes persistent.

Dans le domaine des dépenses – traditionnellement l'aspect le plus emblématique de notre déclaration d'assurance – , nous estimons que le niveau d'erreur s'établit à 2,6 %¹. Cela signifie que nous estimons que 2,6 % des paiements n'auraient pas dû être effectués, parce que les montants versés n'ont pas été utilisés conformément aux règles de l'Union. Un niveau d'erreur supérieur à 2 % est considéré comme significatif.

Toutefois – et je ne le répéterai jamais assez – cela ne signifie pas que 2,6 % des paiements effectués sur le budget de l'UE ont été gaspillés. Même lorsque certaines règles régissant tel ou tel paiement n'ont pas été suivies, la dépense concernée a pu, malgré tout, atteindre son objectif dans ce cas particulier.

¹ Limite inférieure: 1,8 %, niveau d'erreur estimatif: 2,6 %, limite supérieure: 3,4 %. Point 1.15 du rapport annuel.

Notre estimation est globale, et il nous faut, à cet égard, insister sur le fait qu'une partie non négligeable des dépenses que nous avons contrôlées ne présentaient pas de niveau d'erreur significatif. Plus particulièrement, cette estimation globale masque toutefois un élément fondamental: les conditions de décaissement des fonds de l'UE ont un impact important sur le risque d'erreur. Cette précision pourrait vous être utile pour les textes législatifs futurs.

Dans le cas des dépenses régies par des règles complexes le niveau d'erreur est estimé à 4,5 %, un niveau relativement élevé. Ces dépenses représentent environ la moitié du budget de l'UE². Elles se composent principalement de «paiements fondés sur des remboursements», dont les bénéficiaires doivent introduire des demandes pour des coûts éligibles qu'ils ont supportés – par exemple des projets concernant la recherche ou le développement rural et régional.

A contrario, les dépenses soumises à des règles plus simples et constituées principalement de «paiements fondés sur des droits» sont exposées à un risque d'erreur plus faible. Ici, les bénéficiaires perçoivent les fonds s'ils respectent certaines conditions. Prenons par exemple le cas des aides directes aux agriculteurs ou des bourses pour étudiants.

Mesdames et Messieurs,

Lors de ma tournée des capitales européennes, j'ai déjà eu l'occasion d'informer personnellement certains et certaines d'entre vous du changement d'approche de la Cour des comptes européenne, changement qui s'inscrit dans le cadre de notre stratégie pluriannuelle. Je n'ai eu à cet égard que des retours positifs et des marques de soutien. Je vous en suis très reconnaissant.

La Cour des comptes européenne a décidé de fonder sa déclaration d'assurance sur une approche d'attestation. Cela signifie qu'à l'avenir, plutôt que d'exécuter nous-mêmes systématiquement des travaux d'audit de plus en plus lourds, nous avons l'intention d'examiner ceux qui ont déjà été réalisés par d'autres, notamment par la Commission, qui elle-même s'appuie sur ses propres contrôles et sur ceux effectués au niveau national en cas de gestion partagée.

En d'autres termes, nous comptons utiliser les travaux déjà réalisés par d'autres, pour autant que les résultats soient fiables. Vous verrez dans notre rapport annuel que nous sommes souvent critiqués à l'égard de bon nombre des contrôles effectués par les États membres et la Commission (par exemple, pas moins de 126 autorités différentes participent à l'audit des dépenses de cohésion dans l'ensemble des États membres). Il est donc souvent difficile d'utiliser les résultats de ces travaux et de s'y fier encore davantage. Force est de constater que la Commission déploie des efforts considérables pour continuer à améliorer les travaux des différentes autorités nationales.

Nous travaillons donc avec la Commission à mettre en place les conditions nécessaires pour progresser sur la voie de l'attestation et je profite de cette occasion pour remercier Monsieur le Commissaire Oettinger pour son soutien. Nous aurons à cœur de continuer à travailler en ce sens avec son successeur.

² 50,6 %.

Je souhaiterais à présent me pencher sur les différentes rubriques correspondant aux domaines d'action de l'UE et vous présenter certaines de nos principales constatations.

En ce qui concerne la sous-rubrique Compétitivité du CFP, nous avons trouvé beaucoup moins d'erreurs que l'année dernière (2 %). Les frais de personnel inéligibles restent la principale source d'erreurs dans le domaine de la recherche.

Nous avons estimé que la rubrique Cohésion économique et sociale présentait un niveau d'erreur de 5 %. Le nombre et l'incidence des erreurs que nous avons détectées sont révélateurs de faiblesses persistantes en matière de régularité des dépenses déclarées par les autorités de gestion nationales. L'inéligibilité des dépenses effectuées dans le cadre de projets a constitué un problème majeur, qui a été aggravé par l'ajout, de la part de certains pays, de conditions nationales qui viennent se superposer aux conditions déjà complexes de l'UE («surréglementation»).

Pour ce qui est de la rubrique Ressources naturelles, nous avons estimé que le niveau d'erreur s'élevait à 2,4 % et était imputable à une combinaison de différents problèmes: l'inéligibilité des coûts déclarés, la communication d'informations inexactes sur les surfaces ou les animaux, des problèmes liés aux marchés publics et des erreurs administratives. Cependant, les paiements directs sont, dans leur ensemble, exempts d'erreur significative. C'est une bonne nouvelle.

En ce qui concerne la rubrique Sécurité et citoyenneté, nous avons mis en évidence des défaillances dans l'application des règles en matière de marchés publics, ainsi que des insuffisances systémiques liées au Fonds «Asile, migration et intégration» et au Fonds pour la sécurité intérieure dans les États membres.

Mesdames et Messieurs,

Nos travaux d'audit, que j'ai eu l'honneur de vous présenter aujourd'hui, montrent que, malgré les nombreux problèmes qui persistent, l'UE satisfait pour la troisième année consécutive aux exigences les plus élevées en matière d'obligation de rendre compte et de transparence dans l'utilisation des deniers publics.

Toutefois, vu les défis croissants auxquels l'Union doit faire face, avec un budget qui ne représente qu'environ 1 % du revenu national brut généré par l'ensemble des États membres, il est primordial que les dépenses de l'UE soient non seulement légales et régulières, mais produisent en outre des résultats. Soyez sûrs qu'à l'avenir, la Cour des comptes européenne sera encore plus attentive à cet aspect.

Nous mettons l'accent sur la valeur ajoutée de l'action européenne. Chaque euro dépensé au niveau européen devrait apporter une valeur ajoutée qui n'aurait pas été possible avec les fonds dépensés au niveau national ou régional.

Je vous serais reconnaissant de nous soutenir dans cet élan en nous faisant part de vos idées et suggestions pour nos travaux futurs.

Je terminerai par un mot de remerciement à l'adresse de la présidence finlandaise du Conseil. Notre coopération et notre interaction ont été exemplaires et, je pense, mutuellement bénéfiques. Je ne doute pas que cet excellent esprit sera également de mise l'année prochaine avec la présidence croate, et je m'en réjouis.

Je vous remercie de votre attention. Je serai heureux de répondre à vos questions et à vos remarques.